

Ville de Castelnaudary
Service Occupation
du Domaine Public

Opération 2025-0851

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

ARRETE DU MAIRE CD - N° 2025 - 613

AUTORISATION D'INTERVENIR SUR LE DOMAINE PUBLIC

TRAVAUX - rte de villasavary

- Autorisation du 1er, 2ème et 3ème groupe
 Autorisation du 4ème

Le Maire de Castelnaudary,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-22-1, L 2213-1, L 2213-2 1er et 2ème et L 2213-6,

Vu le Code de la Voirie routière et notamment les articles L 115-1 à L 116-8 et L 141-2 à L 141-12, R 115-1 à R 116-2 et R 141-12 à R 141-22,

Vu le règlement de voirie de la Ville de Castelnaudary, adopté par délibération en date du 18 mai 2009,

ARRETE

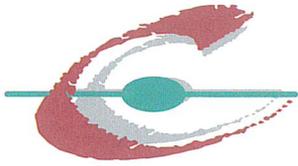
Article 1 : L'autorisation demandée par

Pétitionnaire SOLUTIONS30 ENERGIE POUR ENEDIS	Entreprise chargée des travaux SOLUTIONS30 ENERGIE POUR ENEDIS
Adresse BOULEVARD SAINT ASSISCLE 66000 PERPIGNAN	Adresse BOULEVARD SAINT ASSISCLE 66000 PERPIGNAN
Date de la demande 20/08/2025	Téléphone 06 59 32 72 73
Lieu d'intervention rte de villasavary	Indicatif pour les pays étrangers
Description des travaux RACCORDEMENT ENEDIS	Fax
Description du matériel fixe et roulant de chantier au sol	Courriel dict.csp@solutions30.com
Début et fin des travaux du 02/09/2025 au 26/09/2025	

est accordée aux conditions mentionnées ci après

Mesures réglementaires

Commentaires



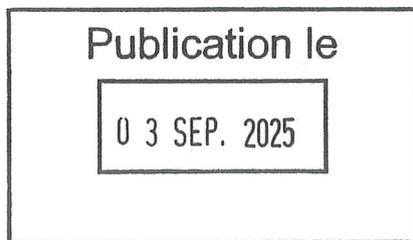
Ville de Castelnaudary

Article 2 : les droits des tiers et ceux de l'administration sont réservés.

Article 3 : la signalisation nécessaire, résultant des mesures réglementaires à mettre en œuvre pour les travaux, doit être mise en place 72 heures avant l'ouverture du chantier sous la responsabilité de l'entrepreneur et du demandeur qui le fera constater par la police municipale.

Article 4 : les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbal et la répression en sera poursuivie conformément à la loi.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à : Monsieur le Préfet, M. le Directeur Général des Services, M. le Directeur des Services Techniques, M. le Chef de Corps des Sapeurs Pompiers, M. le Commandant de la Brigade Autonome de Gendarmerie Nationale, M. le Chef de la Stan, et au bénéficiaire pour notification.



Fait à Castelnaudary le mercredi 20 août 2025

La Maire Adjointe



Jacqueline RATABOUIL